Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260707-2026_49-DE

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoir**	**Ayant pris part au vote**
15	13	1	14

Date de convocation
03/07/2026
Date d'affichage
09/07/2026

L'an 2026, le 7 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, MILIN Emma, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, VAILLANT Nadia, DELAUNAY René, DE FONSECA Stéphanie, FAVRE-TEMPLE Jessica, KEROAS Jean Marie, SANQUER Fabien, TOBIE Guillaume, CHATELAIN Morgane-Katell, PITON Benoît, BERDER Patrice
Absents :
Absents excusés :
Excusé(s) ayant donné procuration : AUVRET Stéphane (pouvoir à Fanny LE BOT)
A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Morgane-Katell

2026_49 Période de gratuité loyer Espace Maryvonne MADEC

L'adjoint au Commerce et aux Bâtiments, Guillaume TOBIE, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2022 lors de la signature du bail avec la SCIC Fab&Co et sa gérante de l'époque, Fabienne KERMARC, une période de gratuité du loyer de 6 mois avait été accordée par la délibération 2022-17 du Conseil Municipal.

A la suite de la décision de l'assemblée générale de la SCIC Fab&Co réunie extraordinairement le 04/06/2026, un changement de gérance est en cours. Saïda CANN deviendra la nouvelle gérante de la SCIC Fab&Co à compter du 01/08/2026.

Afin d'accompagner la reprise du commerce par la nouvelle gérante, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder également à cette nouvelle gérante une période de gratuité du loyer de 6 mois à compter du 01/08/2026. La nouvelle gérante restera toutefois redevable des charges.

M. le Maire sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-DECIDE d'accorder à la SCIC Fab&Co et à sa nouvelle gérante Saïda CANN une période de gratuité du loyer pour les locaux bar/épicerie (les Orties) et restaurant (Cantine) avec maintien de la facturation des charges du 01/08/2026 au 31/01/2027.

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance
CHATELAIN Morgane-Katell

Le Maire
Joël CANN